

**A partir du
1^{er} Janvier 2022**

On vous simplifie la vie, tous les emballages et papiers se trient

1. Pourquoi un tel changement ?

La réglementation française incite les collectivités à changer leur mode de collecte, pour **aller vers une simplification du tri pour l'usager**, et une **massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement**. Les centres de tri français vont être modernisés pour accepter tous les emballages, qui n'étaient pas encore triés. C'est ce qu'on appelle les extensions des consignes de tri. Vous pourrez ainsi déposer dans votre bac jaune encore plus d'emballages. **Plus d'erreur de tri, on systématise le geste du tri.**

L'autre changement du début d'année, concerne le papier. Pour **capturer davantage les papiers** qui étaient jusqu'ici déposés dans les points d'apports volontaires ou dans les poubelles d'ordures ménagères, le SIRTOM a fait le choix de les **collecter dans le bac jaune**.

2. L'importance du changement

Ce changement de collecte de tous les emballages et des papiers est important pour plusieurs raisons.

La simplification du geste de tri : vous pourrez désormais déposer dans le bac de tri, non seulement les bouteilles et flacons en plastique, aux côtés des emballages en métal et en carton, mais aussi tous les emballages en plastique et les papiers. Une simplification indispensable pour recycler plus, notamment les emballages en plastique comme les pots de yaourt, barquettes et films (protection de journal, pack d'eau ou de lait...). Actuellement dans le bac d'ordures ménagères, on retrouve 11kg de déchets recyclables qui doivent être déposés dans le bac jaune auxquels vont s'ajouter 16,9kg d'emballages plastiques qui correspondent aux extensions des consignes de tri.

L'augmentation du captage des papiers : actuellement, on trouve encore 8,1kg de papier dans les poubelles d'ordures ménagères. Déposer les papiers dans la poubelle jaune permettra d'arriver à une augmentation des tonnes de papiers à recycler, et donc à renforcer le cycle vertueux.

L'ouverture à de nouveaux emballages en plastique : en ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

3. Les modalités pratiques

La mise en place de la collecte des extensions des consignes de tri et du papier dans le bac jaune nécessite quelques aménagements.

Début 2022, tous les points d'apports volontaires pour le papier vont disparaître puisque vous allez pouvoir, dès le 1er janvier mettre tous vos papiers dans le bac jaune.

Pour optimiser les tournées et le remplissage du bac jaune, **le camion de ramassage viendra collecter votre bac jaune toutes les deux semaines à partir du 1er janvier 2022**. Un calendrier sera disponible pour vous aider à ne pas oublier de sortir votre poubelle. Si vous rencontrez des difficultés dans la collecte du bac jaune n'hésitez pas à contacter les délégués du SIRTOM de votre commune ou directement le bureau du syndicat par téléphone ou par mail.

Interview du Président du SIRTOM : Bertrand de Lacheisserie

Qui est concerné par les extensions des consignes de tri ?

Tous les usagers, établissements publics et privés des 44 communes du SIRTOM sont concernés par ce changement.

Pourquoi la simplification des consignes de tri n'était pas possible avant ?

Le tri des emballages est désormais possible parce que le nouveau centre de traitement des déchets est équipé de machines qui permettent d'affiner le tri.

Où trouve-t-on les documents pour s'informer sur ces changements ?

Je vous invite à consulter le site internet et la page Facebook du SIRTOM pour avoir toutes les informations nécessaires.

À quoi ça sert de trier ses déchets ?

Le tri contribue à préserver les ressources naturelles et participe à la sauvegarde de l'environnement et à la création d'emplois. Il génère des économies de matières premières vierges, d'énergie et d'eau.



Retrouvez toutes les informations
sur notre site internet et notre page Facebook



A partir du
1^{er} Janvier 2022

On vous simplifie la vie, tous les emballages et papiers se trient

Tous les emballages métalliques

NOUVEAUTÉ

Petits emballages en métal



Aérosols ménagers,
conserves et
canettes

Tous les emballages plastiques

NOUVEAUTÉ



Pots et tubes

Barquettes
et boîtes

Je dépose mes déchets
dans mon bac :

En vrac

Bien les vider

Ne pas les imbriquer

Pas besoin de les nettoyer

Films et plastiques
d'emballages



Bouteilles
et flacons
en plastiques



Tous les emballages cartonnés



Emballages
cartonnés



Briques
alimentaires

Tous les papiers

NOUVEAUTÉ

Tous les papiers se recyclent :

- Journaux, magazines
- Enveloppes, papiers
- Publicités, prospectus
- Catalogues
- Courriers, lettres
- Livres, cahiers



ATTENTION : Changement jour de collecte bac jaune

Votre bac jaune sera collecté une semaine sur deux
à partir du 1^{er} janvier 2022.

Veuillez vous référer à votre calendrier de collecte
pour connaître le jour.



Rue du 19 Mars 1962
28190 COURVILLE SUR EURE
02 37 23 32 63
sirtomcourville@wanadoo.fr
www.sirtom-courville.fr

